



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du**

**Vendredi 28 février 2020 à 14h30**

**Salle des Conférences à la Communauté de communes de Chateaubriant**

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION**

Les délégués du Syndicat Mixte EPTB Vilaine se sont réunis le **vendredi 28 février 2020 à 14h30** salle des Conférences au siège de la Communauté de communes de Chateaubriant, pour le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Guillaume BEGUE, Liffré-Cormier Communauté  
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté  
Monsieur René DANILET, Questembert Communauté  
Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan  
Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté  
Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain  
Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole  
Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique  
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté  
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique  
Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté  
Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération  
Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération  
Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine  
Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté  
Monsieur Philippe MONNERIE, Val d'Ille Aubigné Communauté  
Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas  
Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté  
Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté  
Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant-Derval Communauté  
Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan  
Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté  
Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté  
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté

**Pouvoirs :**

Philippe LETOURNEL donne pouvoir à Bernard DELHAYE  
Guy LE GAL donne pouvoir à Bernard LE GUEN

**Excusés :**

Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole  
Monsieur Thierry BURLOT, Vice-président du Conseil régional de Bretagne  
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique  
Monsieur François CHENEAU, CARENE  
Monsieur André CROCQ, Conseiller régional de Bretagne  
Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté  
Monsieur Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération  
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole  
Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller départemental d'Ille et Vilaine  
Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne  
Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté  
Monsieur Bernard LE BRETON, Pontivy Communauté  
Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique  
Monsieur Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté  
Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35  
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE  
Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté  
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté  
Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté  
Monsieur Pascal PINAULT, Rennes métropole  
Monsieur Jean-Yves QUENTEL, Pontivy Communauté  
Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté  
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté

**Assistaient également :**

Madame Julie DELHOUME, Pays de Chateaugiron communauté  
Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine  
Madame Delphine PAJOT, Région Bretagne  
et  
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur général de l'EPTB Vilaine  
Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Général Adjoint de l'EPTB Vilaine  
Madame Hélène CALLE, Responsable Administrative et financière à l'EPTB Vilaine  
Monsieur Aldo PENASSO, Responsable Pôle Eau potable et Hydraulique à l'EPTB Vilaine  
Monsieur Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification à l'EPTB Vilaine  
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et assistante Pôle Administratif et Financier à l'EPTB  
Vilaine  
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante de direction et Secrétariat des Assemblées à  
l'EPTB Vilaine

\*

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

## Comité Syndical de l'EPTB Vilaine du

Vendredi 28 février 2020 à 14h30

Salle des Conférences de la Communauté de communes de Chateaubriant

### 1.4 – Charte navigation durable et Natura 2000 Estuaire et Baie de Vilaine : Conventions

Comme rappelé dans la délibération du 04 octobre 2019, plusieurs conventions de partenariat accompagnent nos missions sur l'estuaire. Trois nouvelles conventions vont être passées en 2020 :

- Convention cadre de partenariat 2020-2021 dans le contexte de la « *chartre d'engagement pour une navigation durable sur le bassin baie de Vilaine/Vilaine maritime* » entre le CPIE Loire Bretagne et l'EPTB Vilaine. L'annexe annuelle de la convention n'a pas encore été finalisée pour 2020, un exemple en est présenté en annexe. Cependant, le montant est plafonné à 10 000 € TTC pour 2020 pour des actions par le CPIE de sensibilisation des acteurs de la navigation de plaisance aux enjeux liés à la qualité de l'eau : participation aux assemblées générales, à des manifestations, formation des agents, ... sur des thèmes liés à la biodiversité, à la gestion des eaux grises/noires et à l'utilisation de produits alternatifs/écologiques. Afin de préserver une cohérence et une logique d'actions sur le littoral, il est proposé d'ouvrir ces actions aux acteurs de Cap Atlantique qui participeront également au financement de ces actions dans un ratio à définir avec le CPIE.
- Convention de prestation de service 2020-2022 « *Assistance technique à l'élaboration du document d'objectifs Document d'Objectifs des sites Natura 2000 « Baie de Vilaine » (ZPS-FR5310074) et Estuaire de la Vilaine (ZSC-FR5300034) et à sa mise en œuvre* » entre Cap-Atlantique et l'EPTB Vilaine. Cette convention reflète un partenariat entre les structures sur ce territoire commun de nature à favoriser l'efficacité de l'action publique en faveur de la biodiversité remarquable. Le montant est plafonné à 12 500 € TTC pour 2020.
- Convention cadre triennale 2020-2023 ayant pour objet « *l'élaboration du Document d'Objectifs des sites Natura 2000 « Baie de Vilaine » (ZPS-FR5310074) et Estuaire de la Vilaine (ZSC-FR5300034)* » entre l'OFB et l'EPTB Vilaine. Cette convention a pour objet de définir un cadre de collaboration sans incidence financière pour l'élaboration du document d'objectifs et ce, jusqu'à validation du document d'objectifs par le Comité de Pilotage Natura 2000.

Les conventions sont jointes à la présente délibération.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend connaissance des différentes conventions et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces conventions et à engager les budgets y afférents.**

**Pour Extrait Conforme  
Le Président,**

**Jean-François MARY**